

République Française  
\*\*\*\*\*  
Meurthe-et-Moselle

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
13	12	12

Date de convocation  
9 juin 2021

**DELIBERATION**  
**BUREAU DELIBERATIF**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 15 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Laurent TROGRILIC**, Président.

**Présents :** **Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Carole SALEUR, Laurent TROGRILIC.**

**Absents :** **Pierre JULIEN.**

**Monsieur Laurent TROGRILIC** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Marchés de travaux, restructuration d'un îlot Cœur de Bourg, 6, 8 rue de Custines à Malleloy – Avenants aux lots 02, 03, 05B et 09**

**N° de délibération : 4**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12	12	0	0	0

**Rapporteur : Monsieur le Président**

La commune de Malleloy a confié à la Société publique locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey (SPL), dont elle était actionnaire, la réhabilitation d'un ensemble bâti situé aux n°6 et 8 rue de Custines par le biais d'une convention de marché de travaux, au sens de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

L'actualisation du bilan financier a été approuvée par le conseil municipal du 29 juin 2020 avec un montant de travaux égal à 877 K€ HT, dont branchements et aléas, pour un budget total de l'opération à 1 273 K€ HT.

Selon le cadre de la convention, la SPL s'est portée acquéreur des terrains auprès de l'EPFL en décembre 2018, elle a attribué les marchés de travaux pour un montant total de 807 593,77 € HT et a notifié le démarrage de la construction de 5 logements et d'un tiers-lieu le 08 juin 2020.

Un acte authentique a été signé en décembre 2020 entre la SPL et la Société Lorraine d'Habitat pour la cession en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) des 5 logements pour un montant de 727 238.26€ HT.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le transfert universel de patrimoine a permis à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey de se substituer à la SPL afin de poursuivre les missions en cours.

L'avenant 3 de substitution à la convention, approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 18 février 2021 et par délibération du conseil municipal en date du 15 mars 2021, a permis :

- D'acter la substitution de la Communauté de Communes à la SPL du Bassin de Pompey,

- De procéder à un arrêt des comptes au 31 décembre 2020,
- De redéfinir un échéancier prévisionnel des dépenses / recettes du mandataire et du mandant.

Un avenant n°1 aux marchés de travaux, acté au conseil du 17 décembre 2020, concernait le transfert des marchés publics en cours à la date du transfert universel du patrimoine de la Société Publique Locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey et n'a eu aucun impact financier sur l'opération.

Lors du bureau délibératif du 13/04/2021, six avenants aux marchés de travaux, qui concernaient les lots 01, 02, 05A, 08 et 09, ont été délibérés pour un montant de 14 240,70€ HT ramenant le montant total de ces marchés de travaux à 821 834,47€ HT.

Afin d'aménager au mieux l'équipement, d'optimiser la qualité d'usage et la pérennité du bâtiment, quatre avenants vous sont proposés.

Ces avenants font suite essentiellement à des aléas de chantier et prennent également en compte quelques adaptations de prescriptions demandées en cours de chantier par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.

Le montant total de ces avenants représente une plus-value de 32 460,48€ HT, soit 4.02% de l'ensemble des marchés de travaux ; ce qui ramène le montant total de ces marchés à 854 294,95€ HT.

Le montant du poste TRAVAUX y compris branchements et aléas est désormais de 868 413€ HT et reste inférieur au montant délibéré de 876 716€ HT.

Ainsi, le budget global d'opération, y compris les avenants proposés, s'élève à 1 220 240€ HT ce qui reste inférieur au montant délibéré égal à 1 273 000€ HT.

Ces avenants sont les suivants :

#### Lot 02 - GROS ŒUVRE - VRD - ABM AVENANT POSITIF +21 330,95€ HT

- Suite à la démolition du mur de séparation mitoyen, le pignon mitoyen existant a perdu en stabilité. La réalisation d'un poteau de renfort est à réaliser pour combler le vide entre les deux bâtiments et permettre de stabiliser le mur : + 2 279,53€ HT
- La vente du jardin au voisin M. Lisciati s'est décidée postérieurement à l'attribution des marchés qui induit la modification de certaines prestations. L'escalier d'accès au jardin ainsi que les clôtures souples sont supprimés. Le portillon d'accès est repris dans l'avenant 01 du lot 05B dans la continuité des grillages rigides et occultants. - 6 670,13€ HT
- La réalisation d'un nouveau mur de séparation mitoyen à l'identique du mur effondré. + 24 612,75 € HT
- Fourniture et pose de dalles 50x50 sur complexe d'étanchéité des paliers d'accès aux logements en R+1. + 1 108,80€ HT

#### Lot 03 - COUVERTURE – MADDALON AVENANT POSITIF : + 1 130,68€ HT

- Mise en place d'une couverture plus adaptée à l'épaisseur du mur pignon mitoyen et de son héberge, en remplacement du simple raccord mitoyen prévu initialement. + 1 130,68€ HT

#### Lot 05B - SERRURERIE– LES METALLIERS LORRAINS

AVENANT POSITIF + 5 350,00€ HT

- Réalisation d'une clôture rigide et occultante en limite séparative avec le terrain destiné à être vendu, et en périphérie du jardin + terrasse du logement du rez-de-chaussée. Prestation supprimée au lot 02 : + 5 350,00€ HT

**Lot 09 - ELECTRICITE – SOVEC AVENANT POSITIF + 4 648,85€ HT**

- Fourniture et pose d'un système de gestion unique contrôle d'accès + anti-intrusion (une seule carte d'accès) est proposé pour une optimisation de l'exploitation en lien le système d'exploitation de FL TECH. : + 4 648,85€ HT

Le montant total de ces avenants génère une plus-value de 32 460,48€ HT soit 4.02% de l'ensemble des marchés de travaux.

Un tableau synthétique des avenants est joint à cette délibération.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

**Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les avenants aux lots 02, 03, 05B et 09 du marché de travaux restructuration d'un îlot Cœur de Bourg au 6,8 rue de Custines à Malleloy.

**AUTORISE** le Président à signer les avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRIC